

tude, le voisinage de gorges étroites, enclavées entre de grands murs de rochers, tout invite à la contemplation de l'Éternel. Combien ce peuple facilement impressionnable, si accessible aux émotions religieuses, dut-il être subitement saisi d'une sainte terreur, lorsque, après des marches accablantes, il trouva là le repos et le loisir nécessaires pour se livrer à ses méditations pieuses » (1)!

2° Il avait conservé jusque-là la vraie religion, la religion primitive, mais non sans éprouver pour l'idolâtrie et le polythéisme un vif penchant auquel il n'avait pas toujours su résister, auquel il succomba souvent depuis et jusqu'au pied même du Sinaï, où il adora le veau d'or, Ex., xxxii (2). Mais, malgré la séduction que devait trop souvent exercer sur lui le culte terrible et sensuel des tribus qui l'entouraient, il reçut de la main de Dieu, dans le désert, une empreinte monothéiste ineffaçable, qui subsiste encore. C'est là son honneur et sa gloire, comme aussi la source de son immortalité. Dépositaire du trésor de la révélation, il n'a pas reconnu son

(1) Schenkel, *Bibel-Lexicon*, t. IV, p. 245. Cf. *La Bible et les découvertes modernes*, t. II, p. 469 sq.

(2) Jusqu'à ces dernières années, les incrédules ont fait de nombreuses objections contre l'histoire du veau d'or. Il était impossible, disait-on, que les Israélites fussent assez habiles en métallurgie pour faire tout ce que raconte l'Exode, surtout dans le désert. L'égyptologie a montré que, longtemps avant Moïse, les Égyptiens étaient très versés dans l'art de travailler les métaux; elle nous a appris de plus qu'ils exploitaient des mines dans la péninsule même du Sinaï, et qu'on y trouvait par conséquent tout ce qui est nécessaire pour fondre l'or et le mettre en œuvre. Pour les preuves et les développements, voir *La Bible et les découvertes modernes*, t. II, p. 510 sq.; *Mélanges bibliques*, v, *Inscriptions et mines du Sinaï*, p. 284. — Les lévites punirent les adorateurs du veau d'or en en faisant périr trois mille. C'est le chiffre que portent l'hébreu, la paraphrase chaldaïque, le syriaque, les Septante, l'arabe, l'ancienne italique, Philon, Tertullien, *Scorp.*, c. III, t. II, col. 129; S. Ambroise, *Epist. LVI ad Romulum*, n° 1, t. XVI, col. 1227. — La Vulgate dit vingt-trois mille. Ex., xxxii, 28; mais on admet généralement que vingt est de trop. Voir Cornél. à Lap., in locum. — Quant à la conduite d'Aaron, qui consentit à fabriquer le veau d'or, S. Ambroise, *loc. cit.*, n° 3, col. 1225, la juge en disant : « Neque excusare tantum sacerdotem possumus, neque condemnare audemus. » — Sur la manière dont Aaron défend ses fils auprès de Moïse, voir la lettre du même Père, *Ep. LXVII ad Simplic.*, *ibid.*, col. 1228.

Sauveur quand il lui a apporté le salut, mais il est toujours vivant, gardant soigneusement ses Écritures inspirées pour témoigner de l'unité de Dieu, et, contre lui-même, de la venue du Messie. Tous les autres peuples ont changé de religion, lui seul est resté le même. Les grands empires qui l'ont jadis foulé aux pieds ont depuis longtemps disparu, il n'existe plus de pharaons ni de grands rois, plus de Perses ni de Grecs, de Romains ni d'Iduméens; Jupiter et Apollon sont morts; mais il y a encore et il y aura toujours des Juifs.

3° Dans la révélation de l'Horeb, Dieu, Élohîm, se manifesta à son peuple comme l'Être par excellence, Jéhovah, n° 367, l'Éternel, celui qui vit toujours, qui est la source et le principe de sa propre vie, le moi parfait, l'infini, le Maître de l'univers et la source unique de toute vie, distinct et complètement indépendant de ses créatures. La notion de Dieu, qui sert de base à la législation mosaïque, l'élève au-dessus de tout ce que devait connaître le monde avant le Christianisme, et, en même temps, elle élève le peuple hébreu au-dessus de tous les autres peuples anciens, en faisant de lui le peuple de Dieu, le peuple saint, Ex., xix, 5-6, prédestiné à devenir le levain qui fera fermenter un jour toute la terre et y déracinera l'idolâtrie.

4° Par le premier mot de la loi : « Je suis le Seigneur ou Jéhovah, » Ex., xx, 2; Deut., v, 6, Dieu donne à sa législation un caractère que nous ne retrouvons nulle part ailleurs. De là découle tout le Décalogue, la religion, la morale, qui doit être la règle des peuples comme des individus. Ce mot résume tous nos devoirs envers Dieu, envers nous-mêmes et envers nos semblables; il nous montre quelle est la source de nos obligations, notre premier principe et notre dernière fin. L'homme est tenu de vivre non pour lui, ni même directement pour ses semblables, mais pour Dieu. Sa fin est surnaturelle. Sa préoccupation principale ne doit pas être son corps, mais son âme; il ne doit pas mettre en première ligne son intérêt, mais la justice. Le dixième commandement du Décalogue, en défendant jusqu'aux mauvais désirs, atteint l'idéal même de la moralité; il fait de la religion une disposition in-

térieure, et montre que les dehors ne sont rien aux yeux de Dieu, qui pénètre le fond du cœur et veut que les intentions soient pures comme les actes droits.

5° Le Décalogue est le fondement de la religion mosaïque, mais il devait être développé et complété dans ses applications; les Israélites, affranchis de la servitude de l'Égypte et devenus indépendants et libres, avaient besoin d'une organisation religieuse et de lois civiles. Moïse les leur donna, sans distinguer toutefois nettement l'ordre religieux et l'ordre civil, mais plutôt confondant l'un et l'autre, parce que tout reposait sur la religion. Nous n'avons pas à exposer ici ses institutions en détail, ce sera l'objet d'un chapitre particulier. Remarquons seulement que le législateur des Hébreux ne créa point d'organisation politique pour les douze tribus; à part quelques réglemens de détail, les choses restèrent sous ce rapport dans l'état où elles étaient à l'époque des patriarches.

376. — Départ du Sinai; révoltes des Israélites.

1° Quand la loi eut été donnée au peuple au Sinai, Moïse en partit pour se rendre dans le pays de Chanaan, « que Dieu voulait donner à Israël, » Ex., xx, 12; Deut., v, 16. Guidé par la colonne de nuée, il prit le chemin du désert de Pharan, Num., x, 11 sq. (1). Mais l'indocilité des Hébreux devait retarder longtemps encore la prise de possession de la Terre Promise. Ils avaient irrité Dieu au pied du Sinai, en adorant le veau d'or, Ex., xxxii; ils devaient exciter plus d'une fois encore sa colère, par leur esprit de révolte et leur idolâtrie; quelque temps après leur départ, ils murmurèrent à cause du manque d'eau, *pro labore*, à Taberah (*Incensio*), Num., xi, 1 sq.; puis, par dégoût de la manne et par défaut de viande, à Qibroth Thaaavah, Num., xi, 34. La première révolte fut punie par l'incendie miraculeux d'une partie du camp, d'où le nom de Taberah ou Incendie, donné au campement; la seconde, par une plaie surnaturelle, dont la nature n'est pas

(1) Sur les campements des Israélites, on peut voir Pseudo-Ambroise, *De XLII mansionibus filiorum Israel tractatus*, t. xvii, col. 9-10; *La Bible et les découvertes modernes*, t. II, p. 518 sq.

expliquée; elle fit périr un grand nombre de coupables et de là le nom de Qibroth Thaaavah, ou Sépulcres de concupiscence, qui fut attribué à cette station.

2° Moïse continua cependant sa marche jusqu'à Hazéroth, Num., xi, 34, et séjourna ensuite à Cadès, xiii, 1, 27. C'est là qu'il apprit, par les douze espions qu'il avait envoyés en Chanaan, qu'il ne pouvait pénétrer que de vive force dans la Terre Promise, et que des tribus belliqueuses lui en barraient l'entrée, Num., xiii, 28 sq. Ce rapport excita les murmures du peuple, qui ne sut pas avoir confiance en Dieu, et pensa à choisir un nouveau chef, afin de retourner en Égypte, Num., xiv, 4; cf. Deut., i, 26 sq. Moïse, ne comptant que sur le Seigneur, tint tête à l'orage avec une inaltérable douceur et une inébranlable fermeté. Seuls des douze espions, Caleb et Josué cherchèrent, mais sans succès, à rendre un peu de courage à leurs frères abattus. Dieu irrité voulut alors exterminer les rebelles; Moïse, par une admirable prière, obtint leur pardon, non pas complet cependant, car tous ces séditieux incorrigibles furent condamnés à mourir dans le désert, dans l'espace de quarante ans, Num., xiv, 34, sans entrer dans la Terre Promise, Num., xiv, 29. La sentence atteignait tous ceux qui avaient plus de vingt ans, excepté Caleb et Josué. Elle remplit de terreur les coupables, et, par une réaction fréquente dans les mouvements populaires, ils voulurent réparer leur faute par une faute contraire: tombant d'un excès de découragement dans un excès de présomption, ils marchèrent malgré leur chef, et furent taillés en pièces jusqu'à Horma. Cf. n° 258, 5°. ainsi échoua l'attaque directe contre la Palestine, Num., xiv, 42-45.

3° Cette révolte générale fut suivie quelque temps après de celle de Coré, causée par la jalousie qu'excitait l'élevation d'Aaron au sacerdoce; elle dut blesser d'autant plus le cœur de Moïse qu'elle éclatait dans le sein de sa propre tribu, jusque-là si dévouée à son Dieu et à son chef. Coré trouva un appui dans quelques descendants de Ruben, irrités de ce que le droit d'aînesse avait été enlevé à leurs ancêtres. Un châtement divin punit les coupables, Num., xvi.

4° Après l'échec d'Horma et la condamnation portée contre les Israélites, il ne fallait plus avancer vers Chanaan, mais battre en retraite et se réfugier dans des lieux peu accessibles et bien connus. Moïse revint donc sur ses pas, dans le désert de Sin, à Cadès, Num., xx, 1, où la tradition juive le fait demeurer pendant plusieurs années. Là, le manque d'eau provoqua une nouvelle sédition, Num., xx, 2-3. Le libérateur d'Israël, voyant l'incurable indocilité de ce peuple qui, après avoir reçu tant de marques miraculeuses de la bonté de son Dieu, doutait encore de lui, eut un moment d'hésitation dans sa foi, et le Seigneur, pour l'en punir, le priva de l'honneur d'introduire les enfants de Jacob dans la Terre Promise, Num., xx, 12.

5° Cependant près de quarante ans s'étaient écoulés depuis la sortie d'Égypte. Quand le moment d'entrer dans la Palestine fut enfin venu, Moïse se dirigea vers ce pays, non plus par le nord, où les Israélites avaient éprouvé un échec, mais en faisant un mouvement tournant à l'est. Il demanda, par deux fois, aux Iduméens, le libre passage par leur territoire, sans pouvoir l'obtenir, Num., xx, 14 sq. Il fallut donc faire un détour au nord-est, vers le pays du roi chananéen, Arad. Cette longue route mécontenta le peuple; une nouvelle sédition éclata. Elle fut punie par la morsure de serpents venimeux auxquels n'échappèrent que ceux qui purent jeter les yeux sur le serpent d'airain, élevé par l'ordre de Dieu, Num., xxi, 6-9, et figure de Jésus-Christ en croix, Joa., iii, 14. Les séditions si fréquemment répétées que nous venons d'énumérer montrent d'une manière frappante combien Israël avait de peine à se plier sous le joug du Seigneur : il fallut l'intervention constante et miraculeuse de la Providence pour faire de lui le peuple de Dieu.

377. — Balaam.

1° Après la défaite des deux rois amorrhéens, Séhon et Og, et la conquête de leurs royaumes de Galaad et de Basan, les Israélites partirent des hauteurs de Phasgah et campèrent dans les plaines de Moab, cette partie de l'Arabah, aujourd'hui

d'hui El-Ghôr, qui forme la vallée du Jourdain vis-à-vis de Jéricho. Leur camp s'étendait de Bethsimoth à Abelsatim, Num., xxxiii, 49. C'est d'Abelsatim ou Setim, Jos., iii, 1, que les Israélites partirent plus tard, sous la conduite de Josué, pour entrer dans la terre de Chanaan et la conquérir. Ils étaient donc arrivés maintenant sur les bords de la terre promise à leurs pères; ils n'en étaient séparés que par les eaux du Jourdain, et le sol qu'ils foulaient sous leurs pieds devait former une partie des possessions de Ruben et de Gad. C'était une heure solennelle dans leur histoire. Dieu choisit ce moment pour leur faire renouveler, par la bouche d'un étranger, Balaam, les prophéties messianiques.

2° Balaam, fils de Béor, était un prophète ou devin célèbre, Num., xxii, 5; Jos., xiii, 22, que Balac, fils de Sippor, roi de Moab, appela pour maudire le peuple de Dieu, Balaam était originaire de Péthor, ville située sur les bords de l'Euphrate, dans le nord de la Mésopotamie, comme nous l'ont appris les inscriptions assyriennes qui la mentionnent souvent (1). Mélange singulier de bien et de mal, il était tout à la fois un devin païen, employant les moyens de divination du paganisme, comme l'interprétation des signes, Num., xxiv, 1; xxiii, 3, 15, et prophète du vrai Dieu, qu'il connaissait, qu'il interrogeait et à qui il obéissait, quoique à contre-cœur et non sans résistance (2). Il a beaucoup de traits de ressem-

(1) Elles l'appellent *Pitru* et la placent au confluent du Sagur et de l'Euphrate. Inscription de l'obélisque de Salmanasar, l. 38-40; Ménant, *Annales des rois d'Assyrie*, p. 98, cf. p. 112; *Records of the past*, t. v, p. 41.

(2) Les opinions sont partagées sur le vrai caractère de Balaam. 1° Philon, S. Ambroise, S. Augustin, le regardent comme un faux prophète et un païen qui ne connaissait pas la vraie religion et que Dieu força à bénir malgré lui Israël, au lieu de le maudire. 2° Tertullien et S. Jérôme le considèrent comme un vrai prophète, qui pécha seulement par avarice et par ambition. — Le texte hébreu ne lui donne pas le titre des vrais prophètes, *nabi* ou *khôzéh*, mais celui de *haq-qôsem* ou devin, Jos., xiii, 22, qui n'est jamais donné qu'à ceux qui pratiquent la divination, *qêsem*, interdite par la loi; Deut., xviii, 10 sq.; I Sam., xv, 23; Is., iii, 2; Ez., xiii, 9, 23; II (IV) Reg., xvii, 17; Ez., xxii, 28; Jér., xiv, 14. Balaam avait cependant une certaine connaissance du vrai Dieu, et il était ainsi capable de recevoir de véritables révélations. Balaam nomme Dieu Jéhovah; Moïse l'appelle Élohim dans tous les passages de cette histoire.

blance avec Simon le magicien, dont le cœur non plus n'était pas droit devant Dieu, Act., VIII, 13, 15, 21.

Il faisait sans doute métier de la divination, et les voyageurs madianites, qui faisaient le commerce des caravanes entre la Mésopotamie et l'Égypte, l'avaient fait connaître dans les environs de la Palestine.

3° Balac, roi de Moab, effrayé des victoires remportées par les Israélites sur Séhon et Og, roi de Basan, envoya des messagers à Balaam, afin qu'il vint maudire ses ennemis, croyant qu'il en serait délivré par cette malédiction. Le prophète, sur l'ordre de Dieu, refusa par deux fois de se rendre aux instances de Balac. Mais ce prince était tenace. Il revint une troisième fois à la charge, et, séduit par les présents et les promesses qui lui étaient faites, Balaam arracha en quelque sorte à Dieu la permission de se rendre au pays de Moab. Comme les dispositions avec lesquelles il se mit en route n'étaient point bonnes, Dieu lui rappela l'obéissance qu'il lui devait, en le faisant instruire par l'âne même qui le portait et qu'un ange arrêta sur le chemin. Il reçut alors l'ordre de continuer son voyage, mais avec la condition expresse de ne dire que ce que Dieu lui mettrait dans la bouche.

4° Trois fois pressé par Balac de maudire Israël, trois fois Balaam le bénit malgré lui, et comme le roi de Moab s'irrite violemment, le prophète, par l'inspiration du vrai Dieu qui le maîtrise, annonce, dans la plus importante de ses prophéties, Num., XXIV, 15-24, la venue du Rédempteur et les triomphes d'Israël. Non seulement Balaam voit la ruine des voisins des Hébreux, les Iduméens, les Amalécites, les Cinnéens, mais aussi celle des Assyriens, des Grecs et de Kittim. Israël survivra à tous ces peuples sous un roi qu'il prédit dans les termes suivants :

Je le vois, mais pas encore ;
Je le vois, mais non pas proche.
Une étoile se lève sur Jacob,
Un sceptre sort d'Israël ;
Il brise les chefs de Moab
Et il déracine tous les enfants de Seth. Num., XXIV, 17.

Cette étoile qui se lèvera sur Jacob, ce sceptre qui brisera les Moabites et tous les ennemis d'Israël, c'est le Messie, comme l'annoncent la solennité du ton, l'éclat des métaphores, l'*extremo tempore* du *ÿ. 14* et la tradition unanime des juifs et des chrétiens ; c'est ainsi que l'entendent les Targums. L'idée que cette étoile désignait le Messie était si universellement répandue, que le faux Messie qui parut du temps d'Adrien prit le nom de Barcochébas ou Fils de l'étoile, Voir aussi Matth., II, 2. Les Pères sont d'accord avec la synagogue sur le sens de la prophétie de Balaam.

Il faut remarquer, du reste, que le mot *étoile* est une expression métaphorique qui désigne figurément le Messie, venant éclairer le monde. « Plusieurs auteurs, dit Calmet, in Num., XXIV, 17, p. 272, semblent avoir cru que la prophétie de Balaam regardait l'étoile matérielle qui parut [à la naissance de Jésus-Christ]. Mais cet astre n'était point sorti de Jacob. Il marquait le lever de la vraie étoile de Jacob... Jésus-Christ était la vraie étoile ; l'astre n'était que le signal de sa venue. L'un et l'autre devaient paraître en même temps, mais comme l'étoile matérielle n'était destinée qu'à faire connaître la venue du Messie, dès qu'elle eut accompli cette fonction elle disparut. »

5° Les prophéties de Balaam sont plusieurs fois rappelées dans l'Ancien Testament (1). Quant à la personne même du prophète, elle est jugée par les Apôtres avec la sévérité qu'elle mérite (2). Entraîné sans doute par la cupidité, il donna aux Moabites et aux Madianites un conseil détestable ; celui d'initier les Israélites au culte impur de Béalphégor, pour attirer sur eux la colère de Dieu, Num., XXXI, 16. Ses funestes avis ne réussirent que trop. Beaucoup d'Israélites se laissèrent séduire, et Moïse ne put faire cesser le scandale que par la mort d'un grand nombre de coupables. Balaam lui-même fut puni plus tard de son crime : il fut massacré avec les Madianites, Num. XXXI, 8, exemple terrible pour

(1) Jos., XXIV, 9-10 ; Michée, VI, 5 ; II Esd., XIII, 2.

(2) II Pet., II, 16 ; Jude, 11 ; Apoc., II, 14 ; cf. *Targum Jer.*, sur Num., XXII, 30 ; Josèphe, *Ant. jud.*, IV, VI, 3.

les serviteurs infidèles qui, poussés par des motifs humains, manquent à leurs devoirs envers Dieu.

378. — Prophétie messianique de Moïse.

Moïse touchait au terme de sa vie. Par l'ordre de Dieu, il rappela au peuple, dans les discours qu'il consigna lui-même dans le Deutéronome, les prescriptions de la loi. Avant de mourir, il annonça la venue du Messie, en disant aux Israélites : « Prophetam de gente tua et de fratribus tuis, sicut me, suscitabit tibi Dominus Deus tuus; ipsum audies... Prophetam suscitabo eis de medio fratrum suorum, similem tui, et ponam verba mea in ore ejus, loqueturque ad eos omnia quæ præcepero illi. » Deut., xviii, 15, 18. Le prophète qu'annonce Moïse, c'est le prophète par excellence, ὁ προφήτης, Joa., vi, 14, Jésus-Christ. Cf. Act., iii, 18. Le libérateur d'Israël, qui avait affranchi son peuple de la servitude d'Égypte et lui avait donné la loi, était la figure du Messie qui lui fut semblable et supérieur; après Moïse, il n'y eut personne, excepté le Sauveur, en qui fussent pleinement accomplies les paroles que nous venons de rapporter. On les a entendues des prophètes dans un sens collectif, mais la tradition ecclésiastique, et nous pouvons dire le Nouveau Testament lui-même, les a rapportées exclusivement à Notre-Seigneur (1). C'est ainsi que l'image du Sauveur se dessine de plus en plus nettement : Jacob nous a appris qu'il porterait le sceptre de Juda son père; Balaam, qu'il éclairerait le monde comme un astre; Moïse ajoute qu'il sera prophète, c'est-à-dire l'interprète des volontés de Dieu sur la terre.

379. — Mort de Moïse.

Le législateur des Hébreux annonça aussi aux douze tribus l'avenir qui leur était réservé, Deut., xxxiii; il les bénit ensuite, et après avoir contemplé du haut du Mont Nébo la Terre Promise, il rendit son âme à Dieu, à l'âge de 120 ans. Il n'avait été donné à personne de voir, comme lui, le Sei-

(1) Luc., vii, 16; Joa., i, 45; v, 45-47; vi, 14; Heb., i, 1-2.

neur face à face, Deut., xxxiv, 10; il fut véritablement l'homme de Dieu, Deut., xxxiii, 1, chéri de Dieu et des hommes, Eccli., xlv, 1, le fidèle serviteur de Jéhovah, législateur, prophète, Osée, xii, 13; Deut., xviii, 15, poète, Ps. lxxxix; Ex., xv, 1-21; Deut., xxxii, 1-43, écrivain inspiré, mais moins admirable encore par ses privilèges que par ses vertus, sa foi inébranlable, sa piété, son obéissance, son zèle pour la gloire de Dieu et son amour pour son peuple.

CHAPITRE VIII.

LA LÉGISLATION MOSAÏQUE.

380. — Noms de la loi mosaïque; division du chapitre.

La loi donnée aux Israélites par Moïse, sous l'inspiration de Dieu, s'appelle dans la Bible hébraïque תּוֹרָה, *thorah*, c'est-à-dire, « instruction, enseignement (1). » Il est nécessaire, pour l'intelligence de l'Ancien et du Nouveau Testament, d'en connaître les dispositions principales. Moïse ne l'a point exposée d'une manière méthodique et suivie, mais selon l'inspiration divine et selon les circonstances, dans les quatre derniers livres du Pentateuque. Nous la résumerons ici dans un ordre logique, afin qu'il soit plus facile d'en saisir l'ensemble. Nous traiterons dans un premier article de la partie dogmatique et morale, dans un

(1) Elle est appelée *Thorah de Dieu*, I Par., xvi, 40; II Par., xxxi, 4 (au § 3, l'hébreu porte *Thorah de Dieu*; la Vulgate : *in lege Moysi*); *Livre de la Thorah de Dieu*, Jos., xxiv, 26; II Par., xvii, 9; *Thorah de Moïse*, I (III) Reg., ii, 3; II (IV) Reg., xxiii, 25; Mal., iii, 22 (hébreu), Vulgate, iv, 4; I Esd., iii, 2; vii, 6; Dan., ix, 11, 13; I Cor., ix, 9; *Livre de la thorah de Moïse*, Jos., viii, 31; xxiii, 6; II (IV) Reg., xiv, 6; II Esd., viii, 1; et simplement *Livre de la thorah*, II Esd., viii, 3 (texte hébreu; Vulgate : *Librum*). Elle porte aussi le nom de *témoignage*, Ex., xxv, 21; xxx, 6, 26; Ps. cxviii, 22, 24, etc., *commandements, ordonnance, droit ou justice*, Deut., iv, 3; viii, 11; xi, 1; Ps. xviii, 9; II Esd., ix, 13, etc.